



Mairie de ROULANS

34 grande rue
25640

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 26 janvier 2023

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 20/01/2023, s'est réuni en mairie de ROULANS **jeudi 26 janvier 2023** à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Etaient présents :

Gérard BRIE – Christian BRUCKERT – Valérie DONEY - Hervé DUBOIS-DUNILAC - GAFFIE Marguerite – Véronique GARNIER – Cyril HESS - Alain JACQUOT – Emmanuelle LAGIERE – Corinne MAIRET - Jean-Luc PAUTHIER – Colette PERROT – Catherine TRONCIN - René TRUCHE

Absent : Louis HUMBERT avec pouvoir à René TRUCHE

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Toiture espace culturel : travaux débutés le 23 janvier 2023 durée 10 jours
- Retour de la bibliothèque dans ses locaux le 18 février à 9 h
- Projet et estimation Aménagement rue des Vergers
- Voirie et parking rue du Cotard : démarrage des travaux le 23 février 2023
- Signature Achat maison 10 rue Perreçiot le 25 janvier 2023
- Vente de bois : affouage le 02 février 2023 19 h Espace culturel

ORDRE DU JOUR

- Projets d'investissement 2023
- Avenants Salle de gymnastique
- Mise à disposition du personnel technique : conventions avec C. C. D. B.
- Ages et Vie : convention de stationnement pour 6 places
- Gymnase : nouvelle convention avec le Département pour le Collège
- Convention contrat entretien sous station gymnase
- Achat de terrains
- Création de logements 19 grande rue

[Tapez ici]

2023.01 - PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023

Après présentation par le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour l'inscription des programmes ci-dessous au budget primitif 2023 :

Crédits de reports de 2022	<i>Achat terrains Chemin de la Vauzoie</i>	150 000.00
	<i>Achat terrains Chemin des Chevaux</i>	20 000.00
	<i>Salle de gymnastique - Solde marchés</i>	60 000.00
	<i>Gymnase et Salle de gymnastique - Façades, grillage, portes</i>	112 000.00
	<i>Gymnase - Travaux DELCEY</i>	4 264.00
	<i>Logement 22 gde rue et Accessibilité mairie : M. O. THOMAS</i>	30 000.00
	<i>Espace culturel : Réfection toiture</i>	76 000.00
	<i>Chemin des Trouillets</i>	37 442.00
	<i>Gymnase : Eclairage extérieur</i>	14 000.00
	<i>Panneau photovoltaïque radar</i>	828.00
		504 534.00
2023	<i>Rues des vergers et des alozes - Chemin Laissey</i>	549 218.00
	<i>Rue du Cotard : aménagement voirie et parking</i>	200 000.00
	<i>Démolition bâtiment Loge gbm rue Perreçiot</i>	
	<i>Démolition bâtiment 1 rue Perreçiot pour élargissement voirie</i>	
	<i>Espace culturel : panneaux photovoltaïques</i>	
	<i>Logement 22 grande rue</i>	
	<i>Gendarmerie : porte séparation rez-de-chaussée étage</i>	16 104.00
	<i>Espace culturel : luminaires led salle des fêtes</i>	
	<i>Mairie : climatisation</i>	
	<i>Sous-station Collège</i>	
	<i>Cimetière : colombarium, mur entourage couvertines</i>	
	<i>Rénovation Accès Chapelle d'Aigremont</i>	
	<i>Eaux pluviales : remise en état faille aux alozes</i>	
	<i>Matériel : poutre collège- bancs et porte-manteaux</i>	
	<i>Matériel : nouveau chapiteau – tente de réception – 5 x 12 m</i>	6 400.00
	<i>Mur escalade</i>	80 000.00
<i>Espace culturel : isolation toiture laine de verre</i>	7 200.00	
<i>Abri pour casiers fruits et légumes</i>		

2023.02 - AVENANTS SALLE DE GYMNASTIQUE

A la demande du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les avenants ci-dessous concernant la salle de gymnastique (il s'agit de travaux demandés par la commune) :

- **Lot 6 – Carrelages – Faiences**

Avenant n° 2 250.00 E H. T. - (rebouchage de tour de porte)

- **Lot 9 – Peinture**

Avenant n° 2 1 397.00 E H. T.- (peinture de propreté salle archives)

- **DEKRA**

Etablissement Attestation règlementation thermique 850.00 E H. T.

TOTAL AVENANTS H. T. 2 497.00 E

2023.03 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de conventions avec la C. C. D. B. pour la mise à disposition du personnel technique communal :

Pour les écoles

Renouvellement de la convention à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période d'un an, reconductible dans la limite de 3 ans

Concerne bâtiments scolaires et périscolaire : Missions d'entretien courant de bâtiments et d'espaces extérieurs suivant un planning d'intervention proposé par la collectivité d'accueil et validé par la commune d'origine

Facturation annuelle des heures à la C. C. D. B. suivant relevé détaillé

Pour le réseau assainissement depuis la prise de compétence : 01/01/23

Même principe que pour les écoles - Entretien du réseau assainissement

Le comité technique du Centre de Gestion du Doubs a donné son accord sur ces projets de conventions le 6 décembre 2022.

[Tapez ici]

Le maire est mandaté pour la signature des deux conventions.

2023.04 - Convention de Concession de Stationnement public avec la société « AGES & VIE HABITAT »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 07 juillet 2022 ayant fait l'objet d'une délibération complémentaire le 29 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé la cession à la Société AGES & VIE HABITAT des parcelles cadastrées Section AA numéros 211, 214, 215, 217 et 221, situées rue du Cotard d'une superficie de 2711m², aux fins de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations d'habitation avec services destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie.

La société AGES & VIE HABITAT a déposé une demande de permis de construire en vue de réaliser la construction de deux bâtiments destinés au logement en colocation de personnes âgées en perte d'autonomie.

Un permis de construire lui a été délivré par la commune de ROULANS en date du 23/12/2022 sous le n° PC 025 508 22 00007.

Ce projet nécessite, en application de l'article UA6.2 du règlement du plan local d'urbanisme, applicable sur le territoire communal, 20 places de stationnement qu'elle ne peut réaliser en totalité sur le terrain assiette du projet.

Afin de remédier à l'impossibilité dans laquelle la société AGES & VIE HABITAT se trouve, de réaliser le nombre de places de stationnement requis par son projet, la commune a accepté de concéder à la société AGES ET VIE HABITAT, 6 (SIX) places de stationnement, et non 5 (CINQ) comme indiqué dans la délibération du 07 juillet 2022, situées le parking communal attenant au projet, en application de l'article L 151-33 du Code de l'Urbanisme, pour une durée de 15 ans à titre précaire et révocable.

La convention de concession de stationnement devant être signée par la Commune au profit de la société AGES & VIE HABITAT, comprendra également l'autorisation pour ladite société de transférer ou céder à titre gratuit ladite convention à la Société AGES & VIE GESTION qui exploitera les bâtiments.

Ceci permettra à la Société AGES & VIE GESTION de mettre à disposition des emplacements de stationnement aux occupants de la colocation pour personnes âgées dépendantes ainsi que pour les personnels, leurs familles, visiteurs et préposés.

Il est ainsi nécessaire de compléter les délibérations prises en date des 07 juillet et 29 septembre 2022 et approuver le projet de convention de concession de stationnement public présenté en annexe.

Le conseil municipal,

APRES en avoir délibéré,

VU l'article L 151.33 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération prise par le Conseil Municipal de ROULANS, le 07 juillet 2022, ayant fait l'objet d'une délibération complémentaire le 29 septembre 2022.

CONSIDERANT l'intérêt collectif du projet de construction de maisons d'habitation en colocation pour personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie de la société AGES & VIE,

A l'unanimité,

[Tapez ici]

APPROUVE le projet de convention de concession d'occupation de stationnement public **pour 6 (SIX) places** sur le parking communal, à créer, attendant au projet, rue du Cotard, **pour une durée de 15 ans** à compter de la délivrance de l'arrêté de permis de construire autorisant la réalisation du projet de construction de la société AGES & VIE HABITAT, renouvelable ensuite annuellement de manière tacite au profit de la société AGES & VIE HABITAT.

APPROUVE le transfert ou la cession à titre gratuit de ladite convention par la société AGES & VIE HABITAT au profit de la société AGES & VIE GESTION.

STIPULE que ladite convention d'occupation fera l'objet d'une redevance annuelle forfaitaire de 1€ (UN EURO) par emplacement, payable en une fois et pour toute la durée de convention, au jour de sa signature, considérant l'intérêt collectif du projet, soit un montant total de 90,00€ (QUATRE-VINGT-DIX EUROS),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention aux charges et conditions qui s'avèreraient nécessaires ou utiles, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

2023.05 - CONTRAT ENTRETIEN SOUS-STATION DU GYMNASSE

Est acceptée à l'unanimité la proposition de contrat d'entretien pour la sous-station du gymnase pour un montant annuel de 1 718.25 E hors taxe avec l'entreprise PALISSOT.

2023.06 - MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE AU COLLEGE

L'exposé du maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature avec le Département du Doubs de :

- la nouvelle convention 2022-2025 pour la mise à disposition du gymnase au Collège d'Aigremont,
- l'avenant qui modifie la durée de la convention précédente avec un terme au 31 juillet 2022 au lieu de décembre 2022.

La nouvelle convention, qui débute ainsi en septembre 2022, fixe le tarif à 20 E/heure x 65 % - 65 % correspondant au taux des heures de sport à l'intérieur. Un état annuel sera établi par le Collège.

Montant estimé pour 2022-2023 : 18 000 E avec la nouvelle convention

Auparavant le tarif s'élevait à 90 % de la dotation EPS du Département qui ne pouvait pas être inférieur à 18 E par élève.

Le maire est mandaté pour la signature de la nouvelle convention, de l'avenant et de toutes pièces s'y rapportant.

2023.07 - ACHAT DE TERRAINS

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les achats de terrains ci-dessous :

A M. Michel DUBOZ

Achat à 1 000 € l'hectare

Parcelle C 1005 « A la Côte d'Aigremont » de 3260 m² = 326 €

Frais de notaire à la charge de la commune

A M. Racine Marc – Mme Humbert Bernadette

Achat à 2 000 € l'hectare

Parcelle C 1948 « A la Pétoulière » de 729 m² = 145.80 €

Frais de notaire à la charge de la commune

A Mme Beissel Laurence

Achat à 2 000 € l'hectare

Parcelle C 1774 « A la Pétoulière » de 496 m² = 99.20 €

Parcelle C 1776 « A la Pétoulière » de 92 m² = 18.40 €

Frais de notaire à la charge de la commune

Le maire est mandaté pour la signature des actes correspondants et de toutes pièces s'y rapportant.

2023.08 - CREATION DE LOGEMENTS 19 GRANDE RUE

Le maire expose que, M. DELCEY, propriétaire de la résidence située sur la parcelle AC 36, 19 grande rue, lieu-dit « grands vergers », souhaite installer dans le même bâtiment son entreprise (de rénovation) et plusieurs logements.

L'accès aux logements se ferait sur la parcelle AC 37, propriété du demandeur.

Afin de maintenir la mixité logements et entreprises le conseil municipal donne un avis très favorable à la demande de l'intéressé.

[Tapez ici]



Le Maire,
Alain JACQUOT